



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL No 25/2012

le 12 décembre 2012

Concerne :

Demande d'un crédit de construction de Fr. 270'000.-- pour le remplacement des couches horticoles par deux tunnels au dépôt "En La Faraz".

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 270'000.-- pour le remplacement des couches horticoles par deux tunnels pour la production et l'hivernage des plantes aux établissements "En La Faraz", afin de simplifier et d'optimiser la production.

2. Préambule

En 1980, la construction du bâtiment de La Faraz était une étape dans le regroupement et l'amélioration des structures pour les secteurs voirie et parcs & jardins.

En ce qui concerne les couches de production florales, il s'agit d'un outil de travail que les horticulteurs privés ont utilisé jusque dans les années 1970-80. Ensuite, ces infrastructures furent démontées et remplacées par des systèmes plus efficaces et moins gourmands en main-d'œuvre.

3. Situation actuelle

Sur une aire de 34 m. x 16 m. se trouvent 16 couches dont 7 sont chauffées dans une moindre mesure au vu de la vétusté des installations.

Sur les 544 m² qu'occupent ces couches, 185 m² sont constitués de chemins d'accès et de bords en béton, ce qui représente un tiers de la surface non exploitée.



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 25/2012

Toutes les couches sont recouvertes par 247 châssis vitrés de 20 kg/pièce environ et, à chaque arrosage journalier d'octobre à mai, ces châssis doivent être soulevés pour l'accomplissement du travail.

L'aération des cultures se fait en soulevant le châssis que l'on cale avec une cote en bois à chaque fois qu'il est nécessaire, en principe tous les jours.

L'ombrage et la protection contre le froid sont assurés respectivement par une toile et une bâche que l'on doit enrouler et dérouler selon les besoins.

La mise en place des plantes dans les couches est un travail extrêmement pénible car le sol se trouve en contrebas des pieds et le mouvement du corps en porte-à-faux avec les pots à placer est une source de douleurs musculaires que connaissent bien les personnes s'y affairant.

La culture de chrysanthèmes en couches nécessite la mise en place de 207 gabarits métalliques de un à deux mètres de hauteur, de 360 m. linéaires de lattes en bois vissées et d'une couverture d'ombrage agrafée au-dessus (voir photos ci-après).



Un tuyau de chauffage d'une couche est également visible.

Vue partielle des gabarits métalliques et lattes en bois avec toiles d'ombrages pour les chrysanthèmes.



Exemple de gestes répétitifs pour la mise en place des pots dans les couches





Vue d'ensemble des couches de cultures avec aperçu des châssis (vitres blanchies)

Tout ceci doit être monté et démonté chaque année et bien entendu stocké dans nos locaux.

Pour l'hivernage des plantes et arbustes gélifs, un tunnel plastique est également à monter et démonter, chaque année, sur deux couches chauffées.

Toutes ces opérations de manutention sont très pénibles, irrationnelles mais nécessaires dans le contexte des installations actuelles. Ce matériel nécessite une grande place de stockage dans les dépôts partagés avec la voirie.

4. Politique d'exploitation

L'embellissement de la Commune de La Tour-de-Peilz concerne tout l'aspect paysager du territoire ainsi que toutes les décorations florales agrémentant les bureaux, écoles, salles de travail, etc.

Le fait de produire la totalité des plantes, utilisées pour les massifs et décorations, permet de diversifier, de manière appréciable, les variétés cultivées, de garder une réserve de plantes à massifs en cas de dégâts dus au vandalisme ou autres, de former des apprentis, d'assurer un approvisionnement régulier en plantes et de conserver un savoir-faire et une autonomie.

La dépendance vis-à-vis des producteurs grossistes serait un danger engendrant la monotonie dans le choix variétal, un timing dans le travail totalement indépendant des exigences de la commune, une souplesse d'intervention annihilée par la rigueur de la logistique des entreprises et une obligation d'accepter la qualité fournie.

Le secteur de la production occupe une chef de culture, une horticultrice qualifiée et trois apprentis. A eux seuls, ils produisent la totalité des plantes à massifs, ainsi que toutes les fleurs pour la décoration florale des bâtiments et réceptions. Toutes les fleurs coupées et en pots nécessaires à cet effet, ainsi que l'intégralité des plantes, sont produites 365 jours par année dans l'établissement.

Il serait réducteur de penser qu'un approvisionnement extérieur des plantes de décorations soulagerait les finances communales sans préteriter la bonne marche du service.

La pérennité d'un établissement de production horticole pour une ville de cette ampleur se justifie pleinement, considérant les réflexions ci-dessus.

A deux reprises, en 1998 et 2007, une analyse a été faite, en collaboration avec les communes de Montreux et Vevey, sur l'avenir des établissements horticoles, ceci afin d'étudier la possibilité d'un regroupement d'exploitation, voire même une fusion des établissements. Suite à ces études, il est ressorti qu'un regroupement des établissements horticoles n'était pas possible au vu des surfaces nécessaires. Néanmoins, il existe des échanges ponctuels qui se poursuivront à l'avenir.

5. Le projet

Le remplacement des couches par deux tunnels augmenterait sensiblement la surface de production sans emprise supplémentaire au sol.

La construction se présente sous la forme de deux tunnels adossés l'un à l'autre avec couverture en polycarbonate de 10 mm d'épaisseur ou en plastique alvéolé à bulles. Une paroi longitudinale amovible, séparant les deux blocs de cultures, permettra la gestion distincte de deux climats différents selon le besoin des plantes.

La dimension hors tout sera de 34 m. x 16 m., soit l'emprise des couches actuelles. Le faite aura une hauteur maximale de 4 m. L'aération, automatisée, se fera par le faite et les côtés.

Le chauffage sera assuré par un circuit d'eau chaude pris sur la distribution existante située après le départ de la chaudière du bâtiment de La Faraz. Par conséquent, aucun chauffage supplémentaire indépendant ne sera installé pour ces deux tunnels, ce qui limitera l'entretien à l'installation existante uniquement.

Une toile écran thermique-ombrage sera installée dans les deux nefs, ce qui permettra une économie d'énergie de 25%.

La gestion de tout le climat sera automatisée permettant ainsi une meilleure maîtrise des cultures florales et un gain de temps appréciable. Il ne sera, par exemple, plus nécessaire de revenir le soir vers 19 h. pour fermer les châssis de couches, enlever l'ombrage, etc.

Tous les services pour le fonctionnement de cet édicule sont déjà à proximité et ne nécessiteront pas de grands travaux de fouilles.





Photo actuel de l'emplacement



Photomontage des tunnels prévus

6. Aspect formation

Afin de mettre en évidence les aspects professionnels de la culture florale, le Secteur parcs et jardins a la tâche de mettre à disposition des apprentis et du personnel un outil de travail répondant aux systèmes culturaux modernes. De ce fait, les futurs floriculteurs qui s'engageront dans le monde du travail auront un aperçu actuel de la production florale. Le goût et la santé au travail s'en trouveront grandement améliorés.

Il est primordial de nos jours de former les apprentis avec une certaine efficacité dans l'accomplissement de leurs tâches, ce qui sera possible avec ce nouvel outil de travail.

7. Procédure

Les établissements horticoles du Secteur parcs et jardins et les dépôts du Secteur voirie se situent sur la parcelle N° 927 colloqué en zone 7 du RPE, soit zone d'utilité publique.

Bien entendu, les deux tunnels seront soumis à l'enquête publique, selon la LATC.

8. Programme

La mise à l'enquête publique s'effectuera au début 2013 suivant l'approbation de crédit par votre Conseil et les travaux pourront commencer au début de l'été pour que l'exploitation puisse reprendre à fin août.

9. Coût

Le coût pour l'ensemble de ce projet se compose comme suit :

1. Démontage des couches existantes	Fr. 10'000.--
2. Fondation	Fr. 41'000.--
3. Achat et pose des tunnels	Fr. 210'000.--
4. Divers imprévus	Fr. 9'000.--
Total	Fr. 270'000.--



10. Plan d'investissement

Pour information, le montant de Fr. 200'000.-- est mentionné pour l'année 2012 au plan des investissements et entretien du budget 2012.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 25/2012
- ouï le rapport de la Commission
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

- a) d'approuver la demande de crédit de construction de Fr. 270'000.-- pour le remplacement des couches horticoles par deux tunnels au dépôt de La Faraz;
- b) d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 270'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.065.00 "Remplacement couches horticoles La Faraz";
- c) d'amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » doté à ce jour de Fr. 9'068'000.--;
- d) d'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à financer cet investissement dans le cadre du plafond d'emprunt de 85 millions accordé par le Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2011, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 16'000'000.--.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Nicole Rimella

Adopté par la Municipalité le 26 novembre 2012

